



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5091045

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 23/07/2025 16H25 C:000620 I:41843
V/REF : OSMIL807316036
V/Email reçu le Mercredi 23/07/2025 à 16H25

SELON DEVIS N° 5070114

FONCIA BOUVET BONNAMOUR LYON

**264 RUE GARIBALDI
69003 LYON**

IMMEUBLE : 71 COURS VITTON
69006 LYON

Vaulx en Velin, le 23 Septembre 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE N71 - LOGEMENT DE MME GOUDARD TEL*06 99617771*

MOTIF : Votre accord sur notre devis n° 5070114 du 23/07/2025 d un montant de
266,20 € HT

Donneur d'ordre : Mme M BURNICHON

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage mécanique/électromécanique avec matériel type K 50.

DEPOSE DU SIPHON EVIER
DEBOUCHAGE/CURAGE A PARTIR DE L'EVACUATION JUSQU'AU RACCORDEMENT
JAMBETTE SUR FACADE DE L'IMMEUBLE (ENVIRON)
REMISE EN PLACE DU SIPHON ET CONTROLE
NETTOYAGE ET REPLI DU CHANTIER

NOTRE INTERVENTION DU 29/07/2025

OBSERVATIONS : MP LCOMPTER Email envoyé le 29/07/25 à 11H54 Mme M BURNICHON

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Une intervention de débouchage ne peut en aucun cas etre assimilée a un curage de canalisation (remise au diametre initial de la totalité de la canalisation). Le débouchage est une opération de premiere urgence qui permet uniquement d'assurer le rétablissement d'un écoulement.

Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer l'origine de l'obstruction, mais ça n'est parfois qu'apres plusieurs interventions que nous arrivons a déterminer la cause du refoulement et a y remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5091045

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	P.U. HT	
1,00	Travaux conformes au DEVIS en référence	266,20	266,20
	TOTAL H.T.		266,20
	T.V.A. a 10,00%		26,62
	TOTAL T.T.C.En EURO		292,82

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Octobre 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.